

Chantage au journal intime?

Par **Mardesfous**, le **06/11/2018** à **20:15**

Bonjour

J'ai écrit il y a une vingtaine d'années quand j'étais ado ou jeune adulte, enfin quand j'habitais encore chez mes parents, un journal intime d'une dizaine de pages où j'ai écrit absolument n'importe quoi, avec aucune chose vraie dedans.

Mon objectif c'était que mon beau père, que j'ai toujours détesté autant qu'il me déteste, tombe dessus et fasse un scandale, ainsi j'aurai eu la preuve qu'il vole mes affaires, car ma mère le croyait parfait (alors qu'un jour il la presque étranglée à mort...), enfin depuis elle a divorcé heureusement pour elle.

Dedans j'ai du écrire que j'ai empoisonné tous les chats de la ville, que j'avais tue et enterré quelqu'un dans la rivière, qu'on prévoyait de tuer mon beau père, etc En fait je sais même plus ce qu'il y a écrit dedans vu que mon beau père ma volé ce cahier, que j'avais complètement oublié. C'est lui maintenant qui me reparle de ça après 20 ans et qui sait ce qu'il y a écrit dedans forcément.

Si il était assez fou pour se tuer et faire croire que c'est moi l'assassin a cause de ce vieux cahier, je pourrai être accusé? J'imagine que non, mais comme il s'y connaît en droit et qu'il me déteste, ça finis par me stresser un peu du coup.

Par **Camille**, le **06/11/2018** à **23:31**

Bonjour,

[citation]C'est lui maintenant qui me reparle de ça après 20 ans[/citation]

Et pourquoi continuez-vous à être en relation avec cet homme, vingt ans plus tard, alors qu'il n'était que votre beau-père et que votre mère en a divorcé ?

Euh...

[citation] il la presque étranglée à mort.[/citation]

Presque à mort ?

[citation]enterré quelqu'un dans la rivière[/citation]

Vraiment ? [smile17][smile17][smile17]

Par **Mardesfous**, le **07/11/2018** à **01:30**

Car ma mère le voit toujours, comme si ils étaient encore ensemble, enfin un mois sur deux,

suivant le degré de folie du beau père... donc à moins de couper totalement les ponts avec ma mère (ce que j'ai fait à une période de ma vie car ce beau père me rendait cinglé) je ne peux pas éviter le contact avec mon beau père.

Étrangler presque à mort, bah oui elle pouvait plus respirer et à garder des marques d'étranglement au cou pendant des jours, il me semble qu'elle avait porté plainte à la police.

Comme je le disais ce cahier est du grand n'importe quoi, mais comme il a été écrit de ma main, et que ma mère veut me donner en héritage un immeuble et non pas à ma demi sœur (la fille de mon beau père, mais on a aucun contact, elle étant du côté de son père, et moi de ma mère), du coup mon beau père voudrait que je refuse sinon il va montrer ce cahier débile à la police... En réalité je sais même pourquoi vraiment il me parle de fichu cahier et ce qu'il compte en faire (ou ce qu'il en a déjà fait...)

Bon je le laissais parler car avec lui je suis habitué aux histoires complètement dingue, mais il me lâche plus avec ce cahier, je fini par me demander si je risque quoi que ce soit. Je peux vous dire qu'avoir des fous pareil dans sa famille ça pourrit la vie !

Par **Camille**, le **07/11/2018** à **05:42**

Re,

[citation]donc à moins de couper totalement les ponts avec ma mère...[/citation]

Ah bon ? Il s'agit de couper totalement les ponts avec votre beau-père.

Quel rapport avec votre mère ?

"Ma chère môôôman, les prochaines fois que je viens te voir, tu t'arranges pour que le beau-père ne soit pas là, sinon je me casse, OK ?"

[smile25]

Par **Mardesfous**, le **07/11/2018** à **11:03**

Le rapport c'est qu'ils sont quasiment voisins, et que dès qu'elle a besoin d'aide elle fait appel à lui. Et ça reste le père de sa fille et elle voit qui elle veut.

Ma question portait plutôt sur la valeur juridique de ce faux journal intime que sur mes liens familiaux. Mais je peux comprendre qu'en si connaissant en droit cette situation paraît comique, alors qu'en réalité elle est cauchemardesque...

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/11/2018** à **12:23**

Bonjour

Je rappelle d'abord l'article 6 [citation] N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en

rien engager leur responsabilité ou celle des administrateurs et modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel. [/citation]

Ensuite,

[citation] Si il était assez fou pour se tuer et faire croire que c'est moi l'assassin a cause de ce vieux cahier, je pourrai être accusé? [/citation]

Il faut vraiment arrêter de regarder les séries policières.

J'aurais deux questions :

Est-ce que votre beau-père vous a-t-il menacé de révéler ou de se servir de ce qu'il y avait dans votre ancien journal intime ?

Si oui que demande t-il en échange ?

En effet, Article 312-10 du Code pénal dispose

[citation] Le chantage est le fait d'obtenir, en menaçant de révéler ou d'imputer des faits de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération, soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, soit la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque.

Le chantage est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.[/citation]

Quand on lit votre premier message, on comprend juste qu'il a vous reparler de votre journal. Ce qui en soit ne constitue pas du chantage.

En revanche, dès le moment où votre beau-père vous menace d'utiliser cet ancien journal intime si vous ne faite pas quelque chose ou ne lui donnez pas quelque chose, alors on bascule dans le chantage.

Le problème c'est que vu que ça se fait par téléphone, ce sera votre parole contre la sienne. Même si vous enregistrez votre conversation, cela sera rejeté au nom du principe de loyauté de la preuve.

En l'état actuelle des choses vous ne pouvez malheureusement rien faire.

Après si votre beau-père vous appelle régulièrement on pourrait parler harcèlement moral Article 222-33-2-2 [citation] Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.[/citation]

Mais là aussi, il se posera le problème de la preuve.

Quoiqu'il en soit ce n'est pas vous le fautif dans cette histoire. Le mieux est de raccrocher au nez de votre beau-père la prochaine fois qu'il vous relance sur le sujet.

En effet, il éprouve un certain plaisir à vous faire peur. Plus il sentira votre panique, plus il se sentira fort et jubilera. Alors que si vous l'envoyez balader à chaque fois, il verra que ça n'a aucun effet sur vous et finira par se lasser.

Et s'il persiste tout de même, direction le commissariat pour porter plainte pour harcèlement (mais j'insiste à nouveau sur le problème de la preuve)

Par **Camille**, le **07/11/2018** à **17:59**

Re,

[citation]Le rapport c'est qu'ils sont quasiment voisins, et que dès qu'elle a besoin d'aide elle fait appel à lui. Et ça reste le père de sa fille et elle voit qui elle veut. [/citation]

Oui, et alors ??? Elle, elle, elle, certes, mais vous ?

Rien ne vous oblige à participer à tout ça ! Sauf, bien sûr, si - dans le fond - vous vous complaisez dans cette situation...

Dans ce cas, ne venez pas nous solliciter.

"Ma chère Môôôman, tu vois qui tu veux quand tu veux, mais ne m'impose pas tes relations avec ceux que je ne veux plus voir, peu importe qu'il soit le père de ta fille ou l'oncle de la bicyclette à Jules, OK ?"

Par **Mardesfous**, le **07/11/2018** à **19:37**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

"Est-ce que votre beau-père vous a-t-il menacé de révéler ou de se servir de ce qu'il y avait dans votre ancien journal intime ?"

Il me dit juste, par sms, qu'il a une photocopie de ce cahier, qu'on accuse pas sans preuve, mais qu'on ne peut pas renier ce que j'ai écrit, mais qu'il n'ira pas à la police comme ma mère et moi savons si bien faire.

"Si oui que demande t-il en échange ?"

Concrètement rien, en tout cas pas pour l'instant. Mais comme vous dites, ma mère pense pareil, il aime bien torturer psychologiquement les gens.

Donc ce cahier délirant ne pourra jamais m'attirer de sérieux ennuis ? Dans le cas contraire dois-je déjà aller chercher un avocat pour être prêt le jour où il essayera vraiment de me faire passer pour un assassin ?

Par **Camille**, le **07/11/2018** à **21:30**

Re,

[citation]le jour où il essayera vraiment de me faire passer pour un assassin ?

[/citation]

En s'aidant d'un cahier que vous aviez écrit il y a vingt ans, dans lequel vous auriez avoué "avoir enterré quelqu'un dans la rivière" ?

J'aimerais bien voir ça !

[smile4]

[citation]par sms[/citation]

Sms ? Quel sms ? Jamais reçu de sms !

D'ailleurs, je ne me sers de mon iPhone que pour envoyer des sms et pas pour en recevoir !

[smile36]

Par **marcu**, le **07/11/2018** à **22:11**

Bonsoir,

Mardesfous je pense que vous avez réellement peur de cette personne et ça vous fait aller bien loin dans vos angoisses. Juridiquement ce cahier ne présente aucune intérêt.

Je pense que le problème est loin d'être juridique mais plutôt psychologique (ATTENTION, ça ne veut pas dire que je dis de vous que vous êtes folle ou que sais-je, ce n'est pas péjoratif, simplement que cette situation familiale semble vous faire souffrir et à mon sens c'est de ce côté là qu'il faut commencer à résoudre le problème).

Aussi il semble y avoir des antécédents familiaux qui font que ce cahier sert uniquement à vous faire peur et par conséquent vous faire du mal plutôt qu'à entraîner des poursuites judiciaires.

[citation]il n'ira pas à la police comme ma mère et moi savons si bien faire.[/citation]

Si il est si bon juriste il doit bien savoir que ce cahier ne sert à rien et ne prouve rien, sauf à mettre sur la voie d'une préméditation si vous commettiez ce que vous avez écrit dedans, CE QUE J'OSE ESPERER N'ARRIVERA PAS !

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/11/2018** à **08:21**

Bonjour

Marcu a parfaitement résumé la situation. Vous êtes tellement angoissé que vous vous imaginez des scénarios improbable. Votre beau-père veut juste jouer avec vos nerfs

Par **Mardesfous**, le **09/11/2018** à **12:31**

Merci beaucoup pour toute vos réponses. Ce qui m'inquiétais c'était que si les journaux intimes servent de preuve pour un divorce ça pouvait aussi servir de preuve pour autre chose. Mais bon au final un psy me sera peut être plus utile qu'un avocat effectivement :-)
Ce topic peut être passé en résolu.

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/11/2018** à **09:37**

Bonjour

Il y a tout de même une différence entre :

- un journal intime d'un homme ou d'une femme marié(e) où il/elle évoque son adultère.

et

- un journal intime d'un(e) gamin(e) de 14 ans contenant des divagations.

Par **marianne76**, le **10/11/2018** à **10:43**

Bonsoir

Je rejoins Isidore, et marcu : arrêtez de vous pourrir la vie et ne tenez plus compte de cet énergomène il ne peut rien contre vous en tout cas juridiquement